

Marion Carrel

48 avenue Parmentier 75011 Paris

marion.carrel@free.fr / tél : 01 43 38 23 53

Projet de communication au colloque « Cultures et pratiques participatives : une perspective comparative », organisé par le LAIOS et l'AFSP à Paris, 20-21 janvier 2005. Version provisoire.

Pauvreté, citoyenneté et participation.

Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social

Le croisement de nos analyses sur la politique de la ville avec la lecture de recherches sur la démocratie participative nous a amenée à préciser les termes du débat sur la participation des habitants. Il apparaît en effet que la catégorisation de la participation diffère selon que l'on considère que les institutions doivent ou non fonctionner sur un modèle classique de démocratie (démocratie représentative *versus* démocratie participative), et selon la manière dont on conçoit le traitement des quartiers d'habitat social (traitement différentiel ou discrimination positive *versus* traitement égalitaire). Signalons que nous esquissons ici une réflexion qui n'a pas la prétention d'être entièrement aboutie et qui méritera d'être retravaillée.

Nous avons élaboré un tableau à deux entrées qui donne à voir quatre catégorisations ou quatre « positions »¹ sur la question de la participation des habitants. Les positions que nous allons détailler sont celles que l'on retrouve chez les professionnels de la politique de la ville, les chercheurs, les travailleurs sociaux mais aussi les associations d'habitants, en sommes celles et ceux qui interviennent dans les quartiers d'habitat social ou qui prennent la parole sur le sujet de la « participation des habitants ». Ce ne sont pas des représentations portées *a priori* par des individus dont les intérêts sont entièrement fixés par avance, mais des façons

¹ Nous utilisons le terme de « position » en référence à la notion de *footing* de Goffman, qui désigne l'empreinte, la posture, l'attitude, la position que l'on adopte à l'égard de nous-mêmes et d'autrui dans une conversation (GOFFMAN, 1987 [1981]). Notre référence à Goffman vise à nous démarquer d'une vision trop déterministe des « idées » sur les « pratiques ». Dans nos terrains de recherche nous n'avons en effet pas rencontré des acteurs qui appliquent rationnellement leur conception d'une « participation inutile » ou d'une « participation construite », mais des acteurs qui ajustent leurs visions de la question en fonction de l'environnement dans lequel ils se trouvent et de leurs interlocuteurs.

d'imaginer le politique qui s'activent selon les contextes d'interaction et qui peuvent évoluer en situation. Les individus peuvent ainsi changer de position selon leurs interlocuteurs et selon le bien public dont il est question. La position d'un élu peut par exemple varier selon qu'il s'agit de « faire participer les habitants » à un projet de démolition de logements ou à un projet d'implantation d'une structure d'animation socioculturelle dans le quartier.

La première entrée du tableau concerne le traitement des quartiers d'habitat social. Nous avons caractérisé deux conceptions schématiquement opposées en la matière. Une première conception consiste à ne pas faire de distinction entre les quartiers, qu'ils soient majoritairement habités par des locataires d'habitat social ou par des propriétaires, qu'ils connaissent des taux de chômage ou d'échec scolaire élevés ou faibles. Cette conception défend la mise en œuvre de politiques publiques égales pour tous les individus et rejette les programmes de politiques publiques initiés au titre de la « discrimination positive ». Selon cette conception, la question de la citoyenneté et de la participation est une question politique, qui concerne l'ensemble de la population et pas seulement les minorités ethniques et les couches les plus pauvres de la société. Une deuxième conception consiste à répondre au contraire à l'éloignement plus grand des pauvres, des non diplômés, des étrangers et des immigrés de la parole publique par une intervention particulière. Selon cette conception, il importe de considérer que la majorité des habitants des quartiers d'habitat social ont des compétences rhétoriques, une aisance communicationnelle et une familiarité avec le monde des institutions plus limitée que les autres habitants, du fait des faibles capitaux scolaires, économiques et culturels dont ils disposent.

La deuxième entrée du tableau concerne l'idéal démocratique. Là encore, deux conceptions schématiquement opposées se distinguent. La première conception consiste à défendre le modèle représentatif de la démocratie. Selon cette conception, la démocratie représentative, parfois appelée démocratie déléгатive, fonctionne bien car elle permet un partage des tâches efficace. Les élus et les responsables administratifs, garants de l'intérêt général de la société, sont chargés d'élaborer les politiques publiques et de prendre les décisions. Les habitants peuvent pour leur part sanctionner ou reconduire leurs représentants lors des élections. Ils peuvent également s'informer et donner régulièrement leur avis sur la chose publique grâce aux dispositifs qui sont mis à leur disposition (conseils de quartier, commissions consultatives, enquêtes publiques, etc.), ainsi qu'aux procédures existantes qui leur permettent de déposer des recours, réclamer des comptes et faire valoir leurs droits auprès de la puissance publique. La deuxième conception est au contraire critique à l'égard du fonctionnement de la démocratie représentative et défend un modèle participatif de la

démocratie. Selon cette conception, les institutions ont un fonctionnement descendant peu démocratique, élitiste et inefficace du fait de leur éloignement des préoccupations des populations et des problématiques locales. Les dysfonctionnements du système représentatif sont considérés comme la source de la perte de légitimité des institutions, incarnée dans des phénomènes de violence, d'abstention électorale ou encore d'absence d'implication dans les débats publics. Dans l'idéal de la démocratie délibérative, la légitimité de la décision politique ne repose pas sur le pouvoir possédé par les représentants mais sur l'accord intersubjectif auquel les individus parviennent à travers la délibération. Trois raisons sont généralement avancées pour défendre une démocratie davantage participative². La participation des habitants aux délibérations sur le bien public aboutirait tout d'abord à améliorer les décisions des gouvernants car elle permettrait de faire émerger des informations et des questionnements inédits. La participation tendrait ensuite à faciliter l'application des décisions car ces dernières seraient rendues plus justifiables. Selon ce point de vue, c'est dorénavant la procédure de décision qui fait la légitimité des décisions politiques, davantage que la position d'autorité de celui qui prend la décision. Il y aurait ainsi un changement dans notre approche de l'intérêt général, qui n'est plus considéré comme le monopole de l'élu ou du responsable administratif mais comme le produit d'une délibération démocratique dans une société marquée par le pluralisme des valeurs. Enfin, la participation des habitants aux délibérations sur le bien public déboucherait sur une reconnaissance de l'expertise d'usage – la connaissance fine des individus de leur environnement et des politiques publiques qu'ils éprouvent quotidiennement - par rapport à l'expertise savante des représentants. En d'autres termes, la participation produirait de la reconnaissance et de l'égalité.

Le croisement de ces conceptions donne quatre positions sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants ».

² Cf. MANIN, 1985 ; BLONDIAUX & SINTOMER, 2002 ; RUI, 2004.

**QUATRE POSITIONS DANS LE DEBAT SUR LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA
« PARTICIPATION DES HABITANTS » DANS LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL**

		Conception du traitement des quartiers d'habitat social	
		Pas de distinction entre les quartiers ni entre les individus (égalité)	Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ont moins de chance de se faire entendre que les autres (traitement différentiel)
Conception de la démocratie	Démocratie représentative (le modèle déléгатif fonctionne bien ; la participation est une compétence individuelle)	1. Participation inutile Tout existe déjà pour que le citoyen s'exprime, vote, fasse des réclamations. « participation superflue » ou instrumentalisée à des fins de communication.	3. Injonction participative La participation est une question sociale et non pas politique. Les habitants sont perçus comme inadaptés et sont individuellement sommés de se comporter en citoyens. « participation impossible »
	Démocratie participative (nécessité de modes ascendants d'élaboration des politiques publiques et d'une participation des habitants aux délibérations)	2. Participation citoyenne La participation est une question de procédure et de droit, dont seules les institutions sont responsables. « participation possible si démocratisation de la démocratie »	4. Participation construite La participation est une construction collective qui passe par une double transformation des habitants et des institutions. « participation possible si ingénierie participative »

1. La participation inutile

Lorsque la participation est jugée inutile, c'est bien souvent en apparté, en coulisses, que ce jugement est formulé. La « participation inutile » est en effet rarement assumée comme telle en public, car la popularité de cette notion et les exigences légales en matière de concertation contraignent les responsables administratifs et les élus à afficher la posture consensuelle sur la nécessité de la participation. L'affichage de l'objectif de faire participer la population permet en effet aux collectivités locales d'obtenir les financements étatiques de la politique de la ville tout en s'assurant une bonne figure électorale. Cependant, aucune mesure concrète n'est adossée à cet affichage et l'utilisation de la thématique « participation des habitants » est purement discursive. Nous avons vu dans ce chapitre un exemple de catégorisation de la

participation comme « inutile » dans le discours du responsable du Grand projet de ville de l'agglomération grenobloise. Ce professionnel a expliqué en entretien que les exigences d'efficacité dans le traitement massif de la ségrégation urbaine étaient incompatibles avec l'idée de faire participer les habitants à la définition du Grand projet de ville. De fait, le projet n'a été présenté à la population pour « concertation » qu'une fois entièrement ficelé, les premiers travaux ayant déjà commencé.

Cette position dans le débat sur la participation des habitants repose sur la conviction que l'efficacité démocratique repose sur la séparation stricte entre le monde administratif et politique d'une part, et le monde des habitants et de leurs associations d'autre part. Ces dernières sont d'ailleurs perçues comme des *lobbies*, des groupes qui cherchent à défendre leurs intérêts privés, et non pas comme de potentiels partenaires pour une construction collective des décisions d'intérêt général. Les arguments suivants sont avancés pour limiter le plus possible la participation des habitants à la délibération. Tout d'abord, le système de démocratie délégative permet aux administrations de conduire des politiques publiques cohérentes et efficaces, tout en permettant aux citoyens de sanctionner les décisions prises au moment des élections. De plus, faire participer les habitants aux délibérations sur le bien public est jugé dangereux parce que l'intérêt des habitants est pensé comme forcément contradictoire avec l'intérêt supérieur de la collectivité. Enfin, toute participation supplémentaire des habitants serait superflue car on estime que les évolutions législatives récentes ont déjà abouti à ce que les habitants aient à leur disposition tout un arsenal juridique pour les protéger.

2. *La participation citoyenne*

La « participation citoyenne » correspond à une vision opposée de la démocratie, mais partage la conception d'un traitement égalitaire des habitants, où qu'ils se trouvent dans la ville et quelle que soit la position qu'ils occupent dans l'échelle sociale. La démocratisation de la vie politique et administrative est vue comme une nécessité à laquelle les institutions doivent répondre par l'aménagement de procédures permettant aux citoyens de prendre effectivement part aux délibérations et aux décisions. Selon cette conception, l'urgence est de convaincre la société d'installer des dispositifs participatifs tels que le budget participatif et de doter les conseils de quartier de pouvoirs de décision et de financements propres. Il s'agit également de garantir le pluralisme démocratique par un changement des modes de scrutin, par l'octroi du droit de vote aux étrangers et l'interdiction du cumul des mandats. Ces approches postulent que la question de la participation se pose également à l'ensemble des Français. Elles

condamnent d'ailleurs le fait que la question de la participation soit cantonnée dans la sphère de la politique de la ville et récusent l'utilisation du terme « participation des habitants » pour lui préférer le terme de « participation citoyenne ». Pourquoi demander aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui sont les individus les moins représentés dans la sphère administrative et politique, de faire l'effort de participer, et pas aux autres, demandent-ils en substance ? C'est le fonctionnement peu démocratique de nos institutions qu'il faut changer selon cette conception, non pas le rapport des habitants à la citoyenneté. Un entretien avec un chercheur grenoblois déjà mentionné fournit un bon exemple de cette catégorisation de la participation³. La question est pour lui politique, et doit être réglée par la mise en place de procédures démocratiques participatives permettant aux femmes, aux immigrés et aux étrangers d'être représentés. En l'absence de telles transformations institutionnelles, toute tentative « d'animation sociale concertée » dans les quartiers d'habitat social est inmanquablement taxée « d'injonction » faite aux pauvres et aux immigrés de se comporter en citoyens alors même qu'aucun pouvoir effectif ne leur est confié.

3. L'injonction participative

La position « injonction participative » est diamétralement opposée à la position « participation citoyenne », tant sur la conception de la démocratie que du traitement à apporter aux habitants des quartiers d'habitat social en matière de citoyenneté. L'injonction participative, dont nous avons déjà longuement décrit les contours, correspond à un cadre d'interprétation des rapports entre habitants et institutions que l'on peut synthétiser comme un « traitement du handicap individuel ». La participation est en effet entendue comme une compétence individuelle, inégalement répartie dans la société. Il s'agit alors pour les institutions de traiter le « handicap » des habitants des quartiers difficiles par des programmes d'aide au montage de projets individuels, accompagnés de dispositifs de formation à la citoyenneté et d'information descendante sur le fonctionnement des administrations. L'objectif des institutions est d'éduquer les habitants à la citoyenneté, ces derniers devant faire la preuve qu'ils sont capables de se hisser au niveau de l'intérêt général et de se détacher de leurs particularités ethniques et sociales, ainsi que de leurs attachements locaux. Dans cette conception, la participation n'est pas considérée comme étant de la responsabilité des institutions. On retrouve en effet peu d'éléments sur les efforts que celles-ci pourraient fournir

³ Rappelons ici ses propos : « Aujourd'hui en France, on nous parle de participation... On est dans l'impôt participatif, on demande aux pauvres de participer. Alors que ce sont les modes de représentation qui sont

en matière d'information, de délibération, de partage des compétences et des pouvoirs. Nous avons vu que la participation était majoritairement thématifiée de la sorte dans la politique de la ville actuelle, même si certains chefs de projets, les plus attachés à l'esprit initial du « développement social des quartiers », adoptent la position de la « participation construite ».

La différence majeure entre « l'injonction participative » et la « participation construite » tient à la conception de la démocratie. Les défenseurs d'une « participation construite » estiment en effet que l'accompagnement des habitants vers l'exercice effectif de leur citoyenneté ne peut s'effectuer en l'absence d'un accroissement de leur participation à la délibération sur le bien public. Cependant, les deux positions véhiculent également une vision très différente de l'habitant des quartiers d'habitat social. Du côté de l'« injonction participative », l'habitant des quartiers pauvres urbains est vu comme un individu sans pouvoir, sans qualités, sans ressources. Il n'a pas de connaissances, il se comporte de manière étrange. Il est incapable de s'informer et de dire son avis, il est comparable à « un enfant », une personne irresponsable, comme nous avons pu le voir à travers les propos de certains professionnels de la politique de la ville dans l'agglomération grenobloise. Du côté de la « participation construite » au contraire, l'habitant des quartiers est vu comme porteur d'expressions collectives, de civilité, en d'autres termes de formes de citoyenneté, même si celles-ci sont difficiles à appréhender parce qu'elles ne prennent pas la forme classique de l'action collective⁴. Elle est diffuse et multiforme parce qu'elle se révèle dans les pratiques quotidiennes et mineures des habitants et s'incarne difficilement dans les procédures de la démocratie représentative. Selon cette conception, le fait que les habitants soient gênés quand la presse locale « salit l'image du quartier », ou celui d'avoir un sentiment d'appartenance au quartier, de formuler des exigences plus ou moins maladroites aux élus et aux responsables administratifs, tout cela reflète les exigences citoyennes et les ressources des habitants, à partir desquelles une participation peut être construite.

4. La participation construite

inadaptés (...). La situation de la France est dramatique en matière de représentation des étrangers, de représentation des femmes, de solidarité territoriale et de pouvoir de contre-expertise confié aux associations ».

⁴ Selon cette conception, contrairement aux recherches qui constatent que la population des grands ensembles est « sans appartenance collective, repliée sur la sphère privée dans une stratégie de résistance purement individuelle » (VILLECHAISE, 1997 : 351), il s'agit de prendre au sérieux les formes de civilité et d'actions collectives qui, même si elles sont souvent embryonnaires, peu visibles et mal reconnues par les institutions, foisonnent dans les quartiers d'habitat social (JAZOULI (dir.), 1995 ; MADEC & MURARD, 1995 ; MOZERE, PERALDI & REY, 1999).

La « participation construite » correspond ainsi à la conception d'une participation comme un processus, un produit de l'interaction entre les habitants et les professionnels, entre les usagers et les agents des services publics, entre les représentés et les représentants. Nous avons déjà évoqué un exemple de cette catégorisation de la participation avec la chef de projet « politique de la ville » d'une des communes de l'agglomération grenobloise. Elle a défendu, face à la représentante de l'Etat qui estimait que la participation devait s'intégrer naturellement dans les pratiques locales, l'idée que la participation était une pratique contre-nature, aussi bien pour les habitants que pour les élus et les professionnels⁵. La participation est ainsi, selon elle, un processus qu'il s'agit de *construire*, ce qui suppose d'y consacrer du temps, de l'argent et des modes d'animation adéquats.

Selon cette conception, la participation des habitants des quartiers d'habitat social aux délibérations sur le bien public suppose d'être élaborée progressivement, par une acculturation des individus à la délibération, à la confrontation d'arguments et à l'élaboration collective de décisions. Il s'agit de susciter, à travers la mise en place d'une ingénierie participative, une double transformation. La première est celle du fonctionnement des institutions. Il s'agit de démocratiser les pratiques institutionnelles afin de permettre à des modes ascendants d'élaboration des politiques publiques d'exister. Cette transformation passe par le changement des modes de faire et de penser des élus et des professionnels, qui ne sont pas habitués à délibérer avec les habitants sur le contenu des politiques qu'ils mènent. La deuxième transformation est celle des habitants. Il s'agit d'encourager le passage de la parole privée et individuelle à la parole collective et publique. Ce chaînage s'opère difficilement dans les espaces de discussion traditionnels entre habitants et institutions. Dans ceux-ci en effet, il est attendu des habitants qu'ils se placent d'emblée dans le registre de l'intérêt général. Tout discours personnel, attaché à l'environnement immédiat des individus, aux particularités de la communauté d'appartenance et aux habitudes locales est rejeté sans autre forme de procès. Pour les tenants de la « participation construite », ces discours d'ordre privé, personnel ou communautaire sont à l'inverse considérés comme essentiels en ce qu'ils constituent le point de départ du processus participatif.

⁵ Rappelons ici les propos de la chef de projet communale, qui était à l'époque référente thématique « participation des habitants » à la Métro : « *Et des chefs de projets d'expliquer que la participation ne s'improvisait pas, qu'elle se construisait, que les gens n'attendaient pas derrière les portes et qu'on ouvrait pour les faire participer, que les services n'étaient pas spécialement prêts, que les élus non plus, enfin bref, que tout ça, ça se construisait, et que si ça se construisait, ça voulait dire qu'il y avait des actions derrière ! (...)* Quand on me dit "Il faut que les habitants viennent", je dis : "Mais pourquoi est-ce que les habitants seraient prêts à participer ? Est-ce qu'on leur a donné cette habitude-là, est-ce que c'est quelque chose qui est tout à fait naturel

Selon cette conception, il n'est pas envisageable d'imaginer dans un premier temps « former » ou « éduquer » les habitants à la citoyenneté, avant de leur permettre de prendre part à la délibération. Au contraire, c'est dans l'interaction avec des professionnels et des élus, en situation de délibération, que les transformations des uns et des autres s'opèrent progressivement et que les apprentissages se font. En d'autres termes, pour les tenants de la « participation construite », il n'y a pas de condition préalable à la participation des pauvres et des minorités ethniques. L'apprentissage de la participation « se fait en se faisant », aussi bien pour les professionnels et les élus que pour les habitants⁶.

La « participation construite » est une position héritée du développement social des quartiers tel qu'il a été conceptualisé dans le rapport Dubedout. Il s'agit pour les institutions de favoriser l'auto-organisation de la population en une force sociale et politique et d'adopter une logique de *développement*, opposée à la logique de *gestion descendante* des populations en difficultés. Selon cette conception, l'urgence est de modifier l'action du secteur public, comme du secteur privé, par l'instauration de nouveaux rapports avec les pauvres, qui permettent de prendre en compte leurs contraintes mais également de développer leurs ressources⁷.

Enfin, selon cette conception, le pouvoir n'est pas considéré comme un attribut mais comme un construit collectif. Alors que dans la conception « citoyenne » de la participation, l'accent est mis sur la nécessité de donner du pouvoir aux citoyens par le biais de procédures fixées par le droit, dans la conception « construite », l'accent est mis sur le pouvoir d'agir

que de participer ? Pas tellement, dans notre façon de gérer les choses en France, donc on peut imaginer que ça ne soit pas spontané” ».

⁶ Ainsi, cette conception s'oppose à celle qui consiste à dire que le rétablissement de l'égalité socio-économique entre les individus est un préalable à l'exercice de la participation. Pour les défenseurs de la « participation construite » au contraire, les pauvres et immigrés chômeurs de longue durée peuvent tout à fait prendre part aux délibérations, cela est même considéré comme un moyen pour elles de s'émanciper par l'exercice de la critique, pour peu qu'une ingénierie participative permettant de croiser leurs points de vue avec ceux des pouvoirs publics soit mise en place.

⁷ Cette conception est notamment portée en France par Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (FPH) créée en 1982, présidée par Pierre Calame. La FPH est signataire de la « Déclaration de Recife », issue de la conférence internationale organisée à Recife, Brésil, en mars 1996, par le CNUED (Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains), le gouvernement de l'Etat du Pernambouc (Brésil), le gouvernement des Pays-Bas et la FPH, dans laquelle il était défendu l'idée de : « *S'adapter au rythme de la vie sociale des communautés pauvres, encourager les projets à long terme et l'apprentissage collectif plutôt que d'imposer des contraintes de temps définies par les procédures administratives (...) Encourager la libre expression des pauvres plutôt que de parler à leur place (...). Les personnes vivant dans la pauvreté ont prouvé qu'elles étaient capables de définir des priorités et de négocier les termes d'un développement local auprès des autorités publiques et privées. La priorité majeure serait d'encourager ces aptitudes. (...) En vue de l'optimisation des politiques publiques, les responsables des projets doivent tenir compte des avis des populations pauvres intéressées en reconnaissant leur droit fondamental à la prise de décision les concernant* » Editions Charles Léopold Mayer, cahier n° 96, *Politiques urbaines et lutte contre la pauvreté. La déclaration de Recife et quelques exemples concrets de mise en œuvre*, 1996, p. 32-33.

collectivement. En d'autres termes, il est affirmé que la participation ne peut pas se décréter dans les quartiers d'habitat social, mais qu'elle se construit petit à petit, par le bas. « Le projet participation demande une ingénierie », affirment ses défenseurs⁸. Il s'agit en effet d'animer des dispositifs participatifs, parfois appelés dispositifs de « coproduction de l'action publique », de façon à ce que les habitants et les responsables administratifs, économiques et politiques arrivent à se confronter démocratiquement et à délibérer. Nous analyserons dans les chapitres quatre et cinq de la présente thèse quelques-unes de ces ingénieries participatives. Pour l'heure, retenons que la « participation construite » est une vision minoritaire dans la politique de la ville. Quelques associations et quelques consultants militants du développement social local développent des ingénieries participatives dans les quartiers d'habitat social, mais ils restent relativement isolés et peu visibles sur la scène publique. La « construction de la participation » ne fait pas l'objet de controverses et de disputes, elle n'est pas thématifiée et débattue au point d'apparaître sur l'agenda de la politique de la ville. C'est pourquoi, comme la référente thématique « participation des habitants » de la Métro l'exprimait en coulisses d'une réunion sur ce thème (« *C'est toujours les mêmes débats* »), l'impression qui domine au sein de la politique de la ville sur la participation est celle d'un éternel recommencement des débats. Tout se passe comme si les expérimentations et les analyses ne se sédimentaient pas, comme si le problème social de l'absence de participation des habitants à la définition des politiques qui les concernent n'avait pas acquis un statut de problème public.

Par rapport au constat initial d'un paradoxe entre la nécessité absolue et l'introuvable « participation des habitants » dans la politique de la ville, nous sommes passée à une compréhension plus fine par le repérage de différentes catégorisations de la participation, selon les conceptions de la démocratie et du traitement des quartiers d'habitat social véhiculées. Nous avons ainsi établi que l'« injonction participative » se situait au croisement d'une conception en terme de « discrimination positive » des quartiers et d'une vision de la démocratie représentative comme étant efficace et légitime. Nous avons mis en lumière d'autres catégorisations de la participation, notamment la « participation construite », portée par quelques chefs de projets et militants du développement social local. Ces derniers tentent

⁸ Cf. Pierre Mahey (Arpenteurs), avec la contribution de Céline Braillon (Conseil national des villes), Anne Cordier (Arpenteurs) et Philippe Merlant (Place Publique), 2001, « Habitants, élus, professionnels, un triangle incontournable ou déjà rouillé ? », *Les points clefs de Place Publique à Créteil*, 12 p.

de produire des arguments sur le besoin d'aménager des ingénieries participatives afin d'associer davantage les habitants des quartiers d'habitat social à la problématisation et la gestion des affaires publiques, mais ils restent largement minoritaires dans le monde de la politique de la ville. Nous nous attacherons dans les chapitres ultérieurs à analyser plus finement les contours de la « participation construite » à travers l'observation du montage, du fonctionnement et des effets de telles ingénieries participatives.